

# PREPARER SA TRANSMISSION

Ouvrir un PER vous permet de vous constituer un capital d'argent que vous pourrez libérer au moment de votre retraite (ou avant sous conditions) sous forme de rente viagère ou de capital.

Qui plus est, le plan épargne retraite vous permet de bénéficier d'avantages fiscaux.

*CETTE NOUVELLE ENVELOPPE PRÉSENTE QUELQUES DIFFÉRENCES AVEC SON PRÉDÉCESSEUR... À SON AVANTAGE !  
IL S'AVÈRE AUSSI ÊTRE UN OUTIL EFFICACE POUR TRANSMETTRE SON PATRIMOINE À SES HÉRITIERS.*

## POURQUOI LE PLAN D'ÉPARGNE-RETRAITE EST-IL IDÉAL ?

### EPARGNE RETRAITE COLLECTIVE

**Avant la réforme**

Solutions d'Epargne proposées par votre entreprise

ARTICLE 83

PERCO

**Après la réforme**

PER CATEGORIEL

PER COLLECTIF

### EPARGNE RETRAITE INDIVIDUELLE

**Avant la réforme**

Accessible à tous

Dédié aux TNS

PERP

MADÉLIN

**Après la réforme**

PER INDIVIDUEL



**POUR EN SAVOIR PLUS**

**04 76 63 83 83**

[mvpatrioine@mvpatrioine.fr](mailto:mvpatrioine@mvpatrioine.fr)  
[www.mvpatrioine.immo](http://www.mvpatrioine.immo)